

# Un projet d'extraction de 200 000 mètres cubes de sable

La compagnie en question est la Compagnie armoricaine de navigation (Can), basée à Quemper-Guézennec, près de Pontrieux (22). Cette société, qui appartient au groupe malouin Roullier, emploie 90 personnes. Jusque-là, elle exploitait des gisements de sable à Morlaix et Saint-Brieuc. Mais ces concessions arrivant à échéance, l'entreprise cherche un autre gisement à exploiter dans les années à venir.

La zone convoitée par la compagnie se situe à 1,5 km des côtes de Trébeurden, dans la zone finistérienne (au large de Locquirec), à l'ouest du Plateau du Crapaud, sur une dune sableuse de 15 km<sup>2</sup>. La zone d'extraction délimitée par la Can mesure 4 km<sup>2</sup>. Elle est située entre deux zones Natura 2000. La

Can demande la permission d'extraire 400 000 m<sup>3</sup> par an pendant 20 ans – et ce en tablant sur 200 000 m<sup>3</sup>. La ressource convoitée est du sable coquiller, un sable très calcaire utilisé comme sédiment pour alimenter la production de fertilisants agricoles.

## Le début d'une longue procédure

La demande de titre minier et d'autorisation d'ouverture des travaux a été déposée par la Can fin décembre. L'instruction du dossier va durer environ deux ans. L'enquête publique est réalisée par la Direction régionale de l'industrie, la recherche et l'environnement (Drire) de Bretagne, puis soumise à l'avis du préfet. Ensuite, une mise en concurrence aura lieu sur les marchés publics.

Pour instruire le dossier, une étude d'impact a été réalisée par une société. Mais la Can a demandé à ce que l'étude d'impact sur la pêche soit réalisée par le [Comité des pêches de Paimpol](#), et en particulier par Laure Robigo, ingénieure halieute. Cette demande a semé la confusion chez les pêcheurs du Trégor-Goëlo, accusant leur président d'être à la fois «

*juge et parti* » dans cette affaire, puisque le Comité a été rémunéré pour cette étude. Finalement, suite à la lecture de ce bilan, les membres du Comité des pêches ont rendu un nouvel avis vendredi dernier : à l'unanimité, il se sont opposés à ce projet. Tout comme les associations locales de protection de l'environnement.

A noter que, malgré notre demande insistante, la Can n'a pas souhaité s'exprimer à ce sujet.